

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 11 juin 2019 à 13 h 15, à l'hôtel de ville de Lac-des-Seize-Îles, sis au 47, rue de l'Église, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale, Mélissa Bergeron-Champagne, greffière, et Gabriel Leblanc, technicien administratif et juridique à la MRC des Pays-d'en-Haut

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

CM 123-06-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants :

- 3.2.5 Ajout au calendrier d'une assemblée extraordinaire le 9 juillet 2019
- 3.3.2 Adoption de la Charte de bienveillance envers les aînés
- 4.1.3 Travaux accessoires au KM 17.8 du parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- 7.3 Soutien au Programme Jolianne

Et les retraits suivants :

- 5.1.2 Révision du PGMR conjoint : Offre de services de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- 7.2. MRC Maria Chapdelaine

ADOPTÉE

CM 124-06-19 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MODIFIER la résolution CM 105-05-19 du procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 14 mai 2019 de la façon suivante : « ATTENDU QU'une érosion de surface est survenue en avril 2019 dans le talus supérieur ».

DE MODIFIER la résolution CM 114-05-19 du procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 14 mai 2019 de la façon suivante : « IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents : ».

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 14 mai 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

CM 125-06-19 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 21 mai 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SERVICES FINANCIERS

CM 126-05-19 REGISTRE DES DÉBOURSÉS DE MAI 2019

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois de mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés de mai 2019 totalisant la somme de 640,262.64 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

CM 127-05-19 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 5 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant le mois de mai 2019.

ADOPTÉE

CM 128-06-19 RADIATION DE CRÉANCE

ATTENDU l'adoption d'un règlement hors cour dans la cause du cours d'eau Cyr-Michaudville pour un montant de 1 800 \$, dont 900 \$ a été encaissé en 1999 ;

ATTENDU QU'aucun montant n'a été encaissé dans les 20 dernières années ;

ATTENDU les démarches antérieures pour récupérer la somme ;

ATTENDU QUE les possibilités de recouvrement sont quasiment nulles ;

ATTENDU QUE les efforts supplémentaires à faire seraient jugés plus dispendieux que le montant recouvrable ;

ATTENDU QU'une provision pour mauvaises créances est comptabilisée dans les livres de la MRC depuis 2003 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de l'Estérel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE soit radiée la somme résiduelle de 900 \$ à recevoir par la MRC liée au règlement hors cour dans la cause du cours d'eau Cyr-Michaudville.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS

CM 129-06-19 ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CONSEIL DES PRÉFETS ET DES ÉLU(E)S DES LAURENTIDES CONCERNANT L'EXERCICE DE CERTAINES RESPONSABILITÉS APPARTENANT AUX MRC ET À LA VILLE DE MIRABEL POUR LA RÉGION DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE les MRC D'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de la Rivière-du-Nord, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides, de Thérèse-de-Blainville et D'Antoine-Labelle et la Ville de Mirabel estiment qu'il est dans l'intérêt de la région des Laurentides qu'un espace de coordination, de réseautage et de concertation soit institué et que des ressources lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la région des Laurentides dans un esprit de solidarité ;

ATTENDU QUE dans cette optique, le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) fut créé en 2017, et est composé des préfets des MRC de la région des Laurentides et du Maire de la Ville de Mirabel ;

ATTENDU QUE cette espace permet notamment la tenue de discussions et d'échanges sur les différents enjeux territoriaux pouvant relever des champs de compétence des MRC ou sur tout autre sujet pouvant avoir un impact sur tout ou sur une partie de la région administrative de la région des Laurentides ;

ATTENDU QUE les personnes morales nommées ci-dessus désirent adopter l' « Entente de services concernant l'exercice de certaines responsabilités appartenant aux MRC et à la Ville de Mirabel pour la région des Laurentides » ;

ATTENDU QUE l'Entente de services a notamment pour objectif de définir les règlements généraux du CPÉRL, un descriptif des tâches du directeur et le versement des contributions financières exigées des MRC ;

IL PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADOPTER l'Entente de service concernant l'exercice de certaines responsabilités appartenant aux MRC et à la Ville de Mirabel pour la région des Laurentides ;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, et M. André Genest, préfet, à signer ladite Entente de service pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

CM 130-06-19 OCTROI DE CONTRAT EN INFOGÉRANCE

ATTENDU QUE le contrat de service d'infogérance informatique vient à échéance le 30 juin 2019 ;

ATTENDU QUE la direction est satisfaite des services du fournisseur actuel, la firme FXTI;

ATTENDU QUE la sécurité et le bon fonctionnement de nos services informatiques sont jugés prioritaires pour la saine gestion de la MRC ;

IL PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat de service d'infogérance pour une période de 24 mois.

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer une entente de services avec la firme FXTI inc., pour le soutien et l'entretien du système informatique de la MRC des Pays-d'en-Haut, du 1er juillet 2019 au 30 juin 2021, le tout, selon les termes énumérés à l'entente, pour un coût total de 73 742.21 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

CM 131-06-19 FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA MRC POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2019

ATTENDU QUE la MRC procède à la vente pour non-paiement de taxes pour les municipalités locales qui la compose ;

ATTENDU QUE le code municipal prévoit que la MRC peut exiger des sommes pour les frais encourus pour la vente ;

ATTENDU QUE les frais de la MRC se composent notamment des frais de nos professionnels en lien avec l'appel d'offres MRC-VPT-2018/2019, des frais de publication dans les journaux, de location de la salle, de la sécurité, des honoraires de la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le règlement 339-2016 qui prescrit comment les frais doivent être répartis entre les lots qui entrent dans le processus de la vente pour non-paiement de taxes ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ABROGER la résolution CM-162-06-18 ;

DE CONFIRMER que les frais, outre les frais de nos professionnels, sont calculés selon le règlement 339-2016 et exigibles à compter du 29 juin 2019 ;

DE STATUER QUE les honoraires de la MRC se chiffrent à 2 % des taxes dues pour la vente pour non-paiement des taxes 2019, et qu'ils sont exigibles à compter du 29 juin 2019.

ADOPTÉE

DEMANDES AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

CM 132-06-19 FARR - PLAN DIRECTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC INTER MRC - CONNECTIVIÉ DU TERRITOIRE DU PARC VAL-DAVID/VAL-MORIN (MRC DES LAURENTIDES) AVEC LES TERRES PUBLIQUES (LOT INTRAMUNICIPAL BLOC 14) À SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON (MRC DES PAYS-D'EN-HAUT)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), un levier financier stratégique en faveur de la réalisation de projets régionaux contribuant au rayonnement régional ;

ATTENDU le projet d'établissement d'un plan directeur qui permettra de prévoir le développement récréatif viable et la connectivité du territoire du parc Val-David/Val-Morin (MRC des Laurentides) avec les terres publiques (lot intramunicipal bloc 14) à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (MRC des Pays-d'en-Haut) ;

ATTENDU QU'afin d'établir ce plan directeur, une offre de services professionnels devra être demandée ;

ATTENDU QUE ce projet est soutenu par deux MRC, soit la MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC des Laurentides, mais que celles-ci ne sont présentement pas en mesure de financer entièrement ce vaste projet de concertation ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC des Laurentides s'engagent à investir en temps, pour une valeur de 4 950 \$ chacune, les sommes nécessaires pour compléter le financement, le cas échéant ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions dans le cadre du projet de plan directeur pour le développement d'un parc inter MRC.

Que la MRC soit l'organisme porteur et que Mme Jackline Williams, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

CM 133-06-19 FARR – PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD : TRAVAUX PRIORITAIRES – PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL

ATTENDU QUE la MRC a réalisé une étude de caractérisation des travaux à effectuer pour mettre aux normes les infrastructures du parc linéaire Le P'tit Train du Nord ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), un levier financier stratégique en faveur de la réalisation de projets régionaux contribuant au rayonnement régional ;

ATTENDU QUE le Conseil des préfets et des élus des Laurentides reconnaît que le P'tit Train du Nord est un équipement supralocal d'importance pour la région ;

IL PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions dans le cadre du plan d'investissement quinquennal pour les travaux prioritaires à réaliser sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise Mme Jackline Williams, directrice générale, à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

CM 134-06-19 FARR – APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES 4 PÔLES POUR LE PROJET DE RELANCE DU MAGASIN GÉNÉRAL – SERVICE DE PROXIMITÉ

ATTENDU le projet de la Coopérative de solidarité des 4 Pôles visant la gestion et l'opération d'un magasin général/restaurant et d'un centre multiservices à la municipalité de Lac-des-Seize-Îles (MRC des Pays-d'en-Haut) et desservant aussi la municipalité de Montcalm (MRC des Laurentides);

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité des 4 pôles dépose une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions dans le cadre de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights, et RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER la demande d'aide financière déposée par la Coopérative de solidarité des 4 Pôles au Fonds d'appui au rayonnement des régions.

ADOPTÉE

Le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

CM 135-06-19 FARR – PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

ATTENDU QUE chaque MRC doit élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

ATTENDU QUE pour mener à bien cet exercice, différentes informations sont manquantes ;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme FARR pour l'acquisition de connaissances pour élaborer leur PRMHH respectif, en concertation avec la MRC des Laurentides et de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE la MRC de la Rivière du Nord serait également intéressée à se joindre à une demande commune ;

ATTENDU QUE le PRMHH est pensé en fonction des bassins versants qui dépassent les limites administratives des MRC, et par conséquent, il est dans l'intérêt des quatre MRC de travailler ensemble ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut se joigne à ces trois MRC afin de procéder à l'acquisition de connaissances manquantes en vue d'élaborer son PRMHH.

ADOPTÉE

CM 136-06-19 ASSEMBLÉE SPÉCIALE – 9 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ANNONCER QU'il y aura une assemblée extraordinaire le 9 juillet 2019, heure et date à confirmer par avis de convocation de Madame Jackline Williams.

ADOPTÉE

DOSSIERS DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut, remercie les conseillers présents pour leur implication dans le dossier du complexe sportif, et particulièrement M. Tim Watchorn, maire de Morin-Heights.

M. Genest fait par la suite un résumé des différentes rencontres et présentations auxquelles il a assisté au cours des dernières semaines.

CM 137-06-19 ADOPTION DE LA CHARTE DE BIENTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS

ATTENDU QU'en 2017, neuf organismes du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut ont travaillé à l'élaboration d'une entente de collaboration et d'accompagnement en matière de prévention à la maltraitance envers les aînés ;

ATTENDU QUE de nombreuses actions ont été menées pour lutter contre la maltraitance des aînés au cours des dernières années, mais la Table des Aînés constate toutefois qu'avec le phénomène du vieillissement de la population, les cas de maltraitance sont toujours présents ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a la reconnaissance Municipalités amies des aînés (MADA) et qu'elle est actuellement en processus de révision de ses politiques familiales et aînées ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord, et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADOPTER la Charte de bientraitance envers les aînés.

ADOPTÉE

COMPLEXE SPORTIF

CM 138-06-19 AUTORISATION DE PAIEMENT À POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES

ATTENDU QUE selon la résolution CM 02-01-19, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-PROFESSIONNELS 18-11-16 à POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC. ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive no 4, datée du 28 mai 2019, reçue de Daniel Cyr, gestionnaire de projet du complexe sportif, concernant les honoraires professionnels d'architecture et d'ingénierie exécutés par POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC. pour un montant de 105 392.48 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights, et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'EFFECTUER le paiement de la facture progressive no 4 de 105 392.48 \$ (taxes incluses) de POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 139-06-19 OCTROI DE MANDAT À LA FIRME ÉPISODE

ATTENDU QUE la MRC désire procéder à une recherche de potentiel financement, dons et commandites dans le cadre de son projet de complexe sportif ;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme Épisode ;

IL PROPOSÉ par le conseiller, Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Épisode pour la somme de 85 000 \$, taxes en sus selon les modalités du contrat;

DE FINANCER la dépense par le règlement d'emprunt 365-2018 ;

D'AUTORISER Mme Jackline Williams, directrice générale, à signer tout document relatif à cette offre de service.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 140-06-19 ENTENTES SOUS SEING PRIVÉ ET NOTARIÉES – SERVITUDES – COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU QUE la MRC a déclaré sa compétence pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure des ententes avec les propriétaires des lots voisins pour s'assurer de la faisabilité et de la viabilité du projet ;

ATTENDU QUE certaines de ces ententes doivent être rédigées par acte notarié et d'autres sous seing privé ;

IL PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers :

D'OCTROYER un contrat à Me Voizard pour préparer les actes de servitude ;

DE FINANCER la dépense par le règlement d'emprunt 365-2018 ;

D'AUTORISER Jackline Williams, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 141-06-19 MANDAT À LA FIRME EXP – DEMANDE AU MDDELCC - PROLONGEMENT DE RÉSEAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la MRC a déclaré sa compétence pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif ;

ATTENDU QUE Daniel Cyr est nommé gestionnaire de projet du complexe sportif en vertu de la résolution CM 168-06-18 ;

ATTENDU QUE selon la résolution CM 02-01-19, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-PROFESSIONNELS 18-11-16 à POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC. ;

ATTENDU QUE la MRC détient une procuration de la Commission scolaire des Laurentides pour entreprendre toutes les démarches en lien avec la construction du complexe sportif sur le lot 6 260 811 ;

ATTENDU QUE nos professionnels travaillent conjointement avec la firme EXP ;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'obtenir du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le certificat d'autorisation pour le prolongement de réseaux municipaux ;

IL PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers :

DE MANDATER la firme EXP pour entreprendre et compléter les démarches avec le MDDELCC ;

D'AUTORISER Daniel Cyr, gestionnaire de projet du complexe sportif, à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 142-06-19 MANDAT AU CABINET CAIN LAMARRE – APPEL D'OFFRES AUX ENTREPRENEURS

ATTENDU QUE la MRC a déclaré sa compétence pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif ;

ATTENDU QUE nous devons lancer dans les prochaines semaines l'appel d'offres aux entrepreneurs ;

ATTENDU l'ampleur du projet et la complexité des documents d'appel d'offres ;

IL PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers :

DE MANDATER le cabinet CAIN LAMARRE pour nous assister pour l'appel d'offres aux entrepreneurs, le tout conformément à leur offre de services pour un montant de 24 000 \$;

DE FINANCER la dépense par le règlement d'emprunt 365-2018 ;

D'AUTORISER Jackline Williams, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM 143-06-19 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT EN CAS DE SINISTRE

ATTENDU le dépôt au conseil de l'Entente intermunicipale de sécurité civile de la MRC des Pays-d'en-Haut en cas de sinistre ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-D'Howard, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER l'Entente intermunicipale de sécurité civile de la MRC des Pays-d'en-Haut en cas de sinistre telle que déposée au conseil.

ADOPTÉE

CM 144-06-19 DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE PROCÉDER À UNE ÉTUDE DE LOCALISATION ET À LA RÉALISATION D'UN PLAN FONCTIONNEL ET TECHNIQUE RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION POTENTIELLE D'UN NOUVEAU POSTE DANS LE BUT D'OPTIMISER LES SERVICES POLICIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

ATTENDU QUE les responsables du poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Pays-d'en-Haut, situé à Saint-Sauveur, ont mentionné au Comité de sécurité publique que ledit poste devient désuet et est de moins en moins fonctionnel pour les policiers y travaillant;

ATTENDU la croissance démographique soutenue et le souci d'une desserte adéquate des services policiers pour le territoire de la MRC ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer une étude de localisation et de réaliser un plan fonctionnel et technique relativement à la relocalisation et/ou la construction potentielle d'un nouveau poste de police sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec est le principal intervenant pour effectuer cette étude ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

Que le conseil de la MRC demande à la Sûreté du Québec de procéder à une étude de localisation et d'un plan fonctionnel et technique relativement à la relocalisation et/ou la construction potentielle d'un nouveau poste de police sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

CM 145-06-19 TRANSFERT DE L'ENTENTE DE GESTION EN FORMATION INCENDIE

ATTENDU QU'UNE entente de gestion en formation incendie a été signée entre la MRC des Pays-d'en-Haut et l'École nationale des pompiers le 28 mars 2018 ;

ATTENDU QUE cette entente a été renouvelée par la résolution CM 74-04-19 pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le bassin de pompiers et des potentiels pompiers à former commence à être saturé sur le territoire et qu'il devient donc plus difficile d'avoir suffisamment de candidats pour débiter des groupes de formation et de les rentabiliser ;

ATTENDU l'intérêt signifié par la Ville de Mirabel de reprendre l'entente en formation incendie ainsi que sa gestion ;

ATTENDU que la direction de la sécurité incendie de la Ville de Mirabel s'engage à offrir des formations en priorité aux candidats sur notre territoire afin de conserver ce service aux municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de sécurité incendie tenu le 28 mai 2019 ;

ATTENDU QUE l'École nationale des pompiers accepte ce transfert de l'entente.

IL PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER le transfert de l'entente avec l'École nationale des pompiers à la Ville de Mirabel et d'autoriser Mme Jackline Williams, directrice générale, et M. André Genest, préfet, à signer tout document nécessaire à cette transition.

ADOPTÉE

CM 146-06-19 RAPPORT ANNUEL SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la recommandation émise par les membres du comité de sécurité incendie (CSI) à l'effet de procéder à l'adoption du rapport annuel sur la sécurité incendie 2018 pour le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

IL PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve le bilan 2018, dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE

TRANSPORT

CM 147-06-19 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TRANSPORT INTERMUNICIPAL

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour assurer les services de transport en commun intermunicipal ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a élaboré un programme intitulé Programme d'aide au transport collectif, volet II : Subvention au transport collectif régional ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a contribué aux services de transport en commun intermunicipal pour un montant de 129 345 \$ pour l'année 2018 et qu'elle prévoit contribuer pour un montant de 146 845 \$ en 2019, tel qu'indiqué au budget 2019;

ATTENDU QUE les revenus provenant des usagers pour les services de transport en commun intermunicipal ont été de 533 119 \$ en 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADRESSER une demande de subvention au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif, volet II : Subvention au transport régional pour la gestion et l'exploitation des services de transport en commun intermunicipaux sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, au montant de 275 000 \$ minimalement, selon le programme 2019.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CM 148-06-19 REPORT DE LA DATE LIMITE – RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR AUX DEMANDES DE RÉVISION – RÔLES TRIENNAUX 2019 (SAINT-SAUVEUR, PIEDMONT, MORIN-HEIGHTS ET LAC-DES-SEIZE-ÎLES)

ATTENDU la demande adressée à la MRC des Pays-d'en-Haut par la firme Evimbec à l'effet de reporter au 31 décembre 2019 la date limite de traitement des demandes de révision pour les municipalités citées en objet ;

ATTENDU les motifs invoqués jugés valables par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut et la possibilité d'y consentir selon les termes de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER le report de la date limite de traitement des demandes de révision au 31 décembre 2019 pour les municipalités de Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights et Lac-des-Seize-Îles.

ADOPTÉE

CM 149-06-19 RÔLES TRIENNAUX 2020-2021-2022 – DEMANDE D'EXTENSION POUR LE DÉPÔT DES RÔLES D'ESTÉREL, DE WENTWORTH-NORD ET DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

ATTENDU la demande adressée par la firme Evimbec à la MRC des Pays-d'en-Haut à l'effet de reporter la date du dépôt des rôles d'évaluation foncière 2020-2021-2022 des municipalités d'Estérel, de Wentworth-Nord et de Saint-Adolphe-d'Howard au 1^{er} novembre 2019 ;

ATTENDU les motifs invoqués jugés valables par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER le report de la date de dépôt des rôles suivants au 1^{er} novembre 2019 : Estérel, Wentworth-Nord et Saint-Adolphe-d'Howard.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

SOPAIR – RAPPORT TRIMESTRIEL ET RAPPORTS D'ACTIVITÉ

La Société de plein air des Pays-d'en-Haut dépose son rapport trimestriel et son rapport d'activité pour l'année 2018.

CM 150-06-19 PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD – MISE DE FONDS AU PLAN D'INVESTISSEMENT

ATTENDU QUE le 5 juillet 1994, la MRC des Pays-d'en-Haut a signé un bail avec le gouvernement du Québec afin d'aménager une piste multifonctionnelle allant de la municipalité de Prévost à la municipalité de Sainte-Adèle, cette piste étant un tronçon du Parc linéaire le P'tit Train du Nord (ci-après désigné P'tit Train du Nord) ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a la responsabilité de l'entretien sur son territoire en fonction de l'article 4.4. de l'entente intermunicipale de gestion et de l'annexe B (programme d'entretien planifié et préventif) ;

ATTENDU QUE conformément au Programme d'entretien planifié et préventif annexé à la présente entente intermunicipale de gestion, la MRC des Pays-d'en-Haut conserve les pouvoirs de gestion et de réalisation des divers travaux d'immobilisation sur le tronçon du P'tit Train du Nord sur son territoire ;

ATTENDU QUE le P'tit Train du Nord est une piste multifonctionnelle construite sur une emprise ferroviaire abandonnée (EFA) qui a plus de 120 ans ;

ATTENDU QUE le P'tit Train du Nord fêtera son 25e anniversaire en 2021 et qu'une mise à niveau s'impose ;

ATTENDU QUE les statistiques d'achalandage sont évaluées à 1M, que les dépenses touristiques pour l'activité vélo sont estimées à 18M\$ et qu'une augmentation de la fréquentation de près de 40% s'observe sur les nouveaux tronçons asphaltés, et ce, dès la première année ;

ATTENDU QU'un projet visant à ouvrir un lien Montréal | Mont-Laurier est à l'étude et que le P'tit Train du Nord doit être en mesure d'offrir une piste sécuritaire et de qualité pour être prêt à un achalandage supplémentaire ;

ATTENDU QUE les retombées économiques sont évaluées à plusieurs millions de dollars et qu'une mise à niveau du P'tit Train du Nord contribuerait à l'économie et l'essor de la région ;

ATTENDU QU'une mise à niveau de l'infrastructure est essentielle à court terme (fin de vie utile de plusieurs secteurs asphaltés et autres travaux majeurs) pour conserver le pouvoir d'attraction du produit et qu'un plan d'investissements de 25 M\$ a été déposé en ce sens ;

ATTENDU la résolution CA-180912-3030 du P'tit Train du Nord pour le dépôt d'un plan d'investissements de 25M\$;

ATTENDU QUE les montants estimés des travaux à réaliser sur le P'tit Train du Nord par le biais du plan d'investissements se répartissent comme suit :

MRC (km de piste)	INVESTISSEMENT REQUIS	MISE DE FONDS NON INDEXÉE NON FINANCÉE	INVESTISSEMENT INDEXÉ* SUR 3 ANS	MISE DE FONDS 3 ANS INDEXÉE* ET FINANCÉE**	INVESTISSEMENT INDEXÉ* SUR 5 ANS	MISE DE FONDS 5 ANS INDEXÉE* ET FINANCÉE**
Antoine-Labelle (88,5)	10 493 375 \$	2 098 675 \$	11 566 878 \$	2 548 474 \$	12 342 888 \$	2 850 897 \$
Laurentides (76,2)	7 258 458 \$	1 451 692 \$	8 001 020 \$	1 762 826 \$	8 537 800 \$	1 972 017 \$
Pays-d'en-Haut (21,4)	3 401 221 \$	680 244 \$	3 749 175 \$	826 037 \$	4 000 704 \$	924 062 \$
Rivière-du-Nord (18,6)	1 401 435 \$	280 287 \$	1 544 806 \$	340 359 \$	1 648 445 \$	380 749 \$
Mirabel (8,1)	857 238 \$	171 448 \$	944 936 \$	208 193 \$	1 008 330 \$	232 899 \$
Thérèse-De Blainville (20,7)	1 646 274 \$	329 255 \$	1 814 693 \$	399 823 \$	1 936 439 \$	447 269 \$
TOTAL	25 058 000 \$	5 011 600 \$	27 621 507 \$	6 085 713 \$	29 474 606 \$	6 807 892 \$
* indexation : 3,3% / ** financement : 5%						

ATTENDU QUE la résolution CA190522-3108 par laquelle Le P'tit Train du Nord demande l'appui et l'adhésion des MRC au projet d'investissements de 25 M\$ ainsi qu'un engagement à une mise de fonds de 20% du projet global afin de faire les représentations nécessaires pour rechercher le financement supplémentaire ;

Il est proposé par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents :

QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut s'engage à investir un montant équivalent de 20% des coûts du projet d'asphaltage sur le territoire de la MRC (ne provenant pas d'une contribution gouvernementale) pour permettre la recherche du financement de 80% du projet auprès des instances gouvernementales ;

QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise M. André Genest, préfet et Jackline Williams, directrice générale, à faire les représentations nécessaires et signer tout document afférent à ce projet.

ADOPTÉE

CM 151-06-19 TRAVAUX CORRECTIFS AU KM 17.8 - PARC LINÉAIRE P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU le contrat accordé à Construction Monco inc. à la suite de l'appel d'offres (PTN-2018-02), Travaux d'aménagement, Stabilisation des talus au km 17,8 du Parc Linéaire le P'tit Train du Nord ;

ATTENDU QU'une importante érosion de surface au talus supérieur est survenue en avril 2019 à l'endroit même des travaux visés par le contrat ;

ATTENDU QU'en raison de cette érosion, il est devenu nécessaire de modifier le contrat liant la MRC à Construction Monco inc. ;

ATTENDU QUE cette modification était imprévisible au moment d'octroyer le contrat et qu'elle est un accessoire de celui-ci ;

ATTENDU l'estimé préparé par FNX Innov ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'approuver la modification contractuelle proposée relativement au contrat entre Construction Monco inc. et la MRC des Pays-d'en-Haut pour une somme ne pouvant excéder le montant prévu à l'estimé mentionné dans le préambule.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2019-2020 – SÉLECTION DES PROJETS

CM 152-06-19 FDT – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2019-2020 – RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DU 28 MAI 2019 ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

ATTENDU le dépôt au conseil du rapport de la réunion du comité de sélection du Fonds de développement des territoires 2019-2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER les recommandations émises par le comité de sélection du Fonds de développement des territoires 2019-2020.

ADOPTÉE

CM 153-06-19 FDT – 2018-2019 -DEMANDE DE MODIFICATION DE PROJET – DOMAINE TOUR DU LAC

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification de projet obtenue dans le cadre du FDT 2018-2019 et qui concerne :

- le changement de nom du projet pour « Agrandissement des Habitations Saint-Adolphe » ;
- l'augmentation du nombre d'unités construites dans le cadre du projet, passant de 26 à 28 unités ;
- l'ajustement du montant de l'aide financière par le FDT en fonction du nombre d'unités construites.

ATTENDU l'analyse de la demande de modification par le comité de sélection du FDT 2019-2020 ;

ATTENDU le critère de l'octroi de 3 000 \$ par logement dans le cadre du programme de l'Accès-Logis (CM 192-06-18) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de modification de projet concernant l'agrandissement des « Habitations Saint-Adolphe » ;

DE CONFIRMER que la MRC augmentera son aide financière totale à 84 000 \$ et que les subventions pourront être versées sur plus d'une année financière.

ADOPTÉE

CM 154-06-19 FDT – 2016-2017 - DEMANDE DE MODIFICATION DE PROJET – MOBILISER LA COMMUNAUTÉ PAR L'ACTION BÉNÉVOLE VOLETS 2 ET 3

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification de projet obtenue dans le cadre du FDT 2016-2017 et qui concerne :

- la prolongation de la durée du projet d'une année supplémentaire pour permettre à l'organisme d'atteindre ses objectifs de projet ;
- l'ajustement du montant de l'aide financière par le FDT en fonction de l'organisation d'un 2e Salon du Bénévolat et du maintien de la promotion de la plate-forme JeBénévole.ca.

ATTENDU l'analyse de la demande de modification par le comité de sélection du FDT 2019-2020 ;

ATTENDU QUE cette modification est exceptionnelle et ne peut être reconduite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte la demande de modification de projet de l'Entraide bénévole et confirme que la MRC maintient son aide financière de 7 500 \$ à celle déjà obtenue par le promoteur en 2016-2017. Cette décision fera l'objet d'un addenda au protocole d'entente signé avec l'organisme et le montant ajusté sera prélevé de l'enveloppe du FDT 2019-2020 (appel de projets).

ADOPTÉE

CM 155-06-19 FDT – 2018-2019 -DEMANDE DE MODIFICATION DE PROJET – TRANSPORT DES JEUNES DE LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-ADÈLE

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification de projet obtenue dans le cadre du FDT 2018-2019 et qui concerne :

- la prolongation de la durée du projet d'une année supplémentaire pour permettre à l'organisme de poursuivre ses objectifs de projet ;
- l'ajustement du montant de l'aide financière par le FDT en fonction de l'offre de transport pour les jeunes de la MDJ pour une seconde année consécutive.

ATTENDU l'analyse de la demande de modification par le comité de sélection du FDT 2019-2020 ;

ATTENDU QUE cette modification est exceptionnelle et ne peut être reconduite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte la demande de modification de projet de la Maison des jeunes de Sainte-Adèle et confirme que la MRC maintient son aide financière de 6 000 \$ à celle déjà obtenue par le promoteur en 2018-2019. Cette décision fera l'objet d'un addenda au protocole d'entente signé avec l'organisme et le montant ajusté sera prélevé de l'enveloppe du FDT 2019-2020 (appel de projets).

ADOPTÉE

CM 156-06-19 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) 2017-2023 – REGROUPEMENT DES PARTENAIRES DES PAYS-D'EN-HAUT – APPUI AUX PROJETS DÉPOSÉS

ATTENDU QUE le Regroupement des partenaires des Pays-d'en-Haut a présenté aux membres du conseil de la MRC les 4 chantiers prioritaires à travailler dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIESP) 2017-2023 ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC est en accord avec les projets soumis et soutient le Regroupement des partenaires des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER le Regroupement des partenaires des Pays-d'en-Haut dans le cadre du dépôt des projets portant sur le Transport, sur l'Emploi et sur la Sécurité alimentaire et l'Habitation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CM 157-06-19 PROJETS CULTURELS – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut le 14 février 2006, confirmée par la résolution numéro CM 38-02-06 ;

ATTENDU « l'Entente de développement culturel triennale 2018-2020 » bonifiée conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), et octroyant à la MRC une aide financière totalisant 95 000 \$ pour la réalisation de divers projets culturels, confirmé par l'adoption des résolutions numéro CM 153-06-17 et CM 360-11-18 ;

ATTENDU QUE parmi les actions identifiées à « l'Entente de développement culturel triennale 2018-2020 », 3 projets culturels ont été présentés aux membres du comité culturel lors de la séance tenue le 30 mai 2019 ;

ATTENDU QU'au terme de cette même rencontre, les membres du Comité culturel ont convenu de recommander au Conseil des maires la réalisation de ces trois (3) projets ;

ATTENDU que ces projets nécessitent un investissement total de 12 000 \$;

ATTENDU QU'aux termes de l'« Entente de développement culturel triennale 2018-2020 », la MRC bénéficie d'une contribution financière du MCCQ d'une valeur de 6 000 \$ pour réaliser ces projets ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ENTÉRINER la recommandation du Comité culturel à l'effet d'engager toutes dépenses relatives à la réalisation des trois (3) projets culturels.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Jackline Williams, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente relative à la réalisation de ces projets.

ADOPTÉE

LANCEMENT DU 2^E CIRCUIT DÉCOUVERTE DE LA MRC ET DE L'APPLICATION MOBILE POUR 6 CIRCUITS PATRIMONIAUX

La MRC des Pays-d'en-Haut invite les citoyens au lancement du 2^e circuit découverte, un circuit patrimonial et historique faisant découvrir la région au travers des thèmes du ski et de la villégiature.

De plus, la MRC des Pays-d'en-Haut dévoilera, avec ses partenaires, 6 circuits patrimoniaux intégrés sur une application mobile.

RENDEZ-VOUS ART-THÉ 2019

La MRC des Pays-d'en-Haut invite les citoyens à venir rencontrer et prendre le thé avec des artistes invités de la région.

UNE RECONNAISSANCE REMARQUÉE POUR LE MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES

La MRC des Pays-d'en-Haut souligne la reconnaissance par la Ministère de la Culture et des Communications, le 10 mai dernier, du musée du ski des Laurentides à titre d'institution muséale agréée.

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ENVIRONNEMENT

CM 158-06-19 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2018

ATTENDU le dépôt du rapport annuel de mise en œuvre du Plan de Gestion des Matières résiduelles (PGMR) 2018;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le Plan de Gestion des Matières résiduelles 2018 soit déposé et accepté.

ADOPTÉE

CM 159-06-19 ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS

APPEL D'OFFRES GMRCSE-2019-05-001– ACHAT DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS PAR GRUE– OCTROI

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres GMRCSE-2019-05-001 pour l'achat de conteneurs semi-enfouis par grue pour la collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU l'ouverture de la soumission qui a eu lieu le 7 juin 2019 et qui se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Option choisie	Prix total (avec les taxes)
Environnement Solutions et Conteneurs	Conteneur semi-enfoui avec béton coulé – Option livraison et achat simple pour conteneur semi- enfoui avec béton coulé	92 514,04 \$

ATTENDU la recommandation de M. Joël Badertscher, directeur du Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution
2. QUE le conseil de la MRC adjuge le contrat GMRCSE-2019-05-001 pour l'achat de conteneurs semi-enfouis par grue pour la collecte des matières résiduelles; au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Environnement Solutions et Conteneurs pour un montant total avec les taxes de quatre-vingt-douze mille cinq cent quatorze dollars et quatre (92 514,04 \$).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 389-2019 RELATIF AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES, LEUR COLLECTE ET DISPOSITION

AVIS DE MOTION est par la présente donnée par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, le règlement n°389-2019 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition sera adopté.

CM 160-06-19 DÉPÔT ET ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 388-2019 RELATIF AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES, LEUR COLLECTE ET DISPOSITION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement no 389-2019 ;

D'ADOPTER le projet de règlement no 389-2019 tel que reçu pour la séance du conseil ;

Le présent projet de règlement est disponible au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CM 161-06-19 PIEDMONT – RÈGLEMENT 757-62-19

M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et Mme Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, se retirent des délibérations.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le règlement de zonage des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de leur conformité aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu du même article de la LAU, le secrétaire-trésorier de la MRC doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant les règlements d'urbanisme lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 4 juin 2019, le règlement 757-62-19, modifiant le règlement de zonage adopté par le conseil municipal de Piedmont, le 3 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement n° 757-62-19 de la municipalité de Piedmont soit certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et Mme Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, reprennent leur siège.

CM 162-06-19 LAC-DES-SEIZE-ÎLES – RÈGLEMENT 2019-100 ET 2019-102 À 2019-106

ATTENDU QU'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver les règlements remplaçant le plan et les règlements d'urbanisme des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de leur conformité aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la LAU, le secrétaire-trésorier de la MRC doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements remplaçant le plan et les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 27 mai 2019, les règlements 2019-100 et 2019-102 à 2019-106, modifiant le plan et les règlements d'urbanisme adoptés par le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles, le 18 mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE les règlements n° 2019-100 et 2019-102 à 2019-106 de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles soient certifiés conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 163-06-19 SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD – RÈGLEMENT 634-14 ET 740-1

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver des règlements modifiant le règlement de zonage et les usages conditionnels des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de leur conformité aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu du même article de la LAU, le secrétaire-trésorier de la MRC doit délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements modifiant les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 31 mai 2019, les règlements 634-14 et 740-1, modifiant le règlement de zonage et les usages conditionnels adoptés par le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, le 24 mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE les règlements n° 634-14 et 740-1 de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard soient certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 164-06-19 SAINT-ADÈLE – RÉSOLUTION 2019-150

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver une résolution en lien avec la politique de protection et d'accès aux sentiers des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de leur conformité aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu du même article de la LAU, le secrétaire-trésorier de la MRC doit délivrer un certificat de conformité à l'égard d'une résolution en lien avec la politique de protection et d'accès aux sentiers lorsqu'elle a été approuvée par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 24 mai 2019, la résolution 2019-150, en lien avec la politique de protection et d'accès aux sentiers adoptée par le conseil municipal de Sainte-Adèle, le 21 mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la résolution 2019-150 de la municipalité de Sainte-Adèle soit certifiée conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 165-06-19 WENTWORTH-NORD – RÉSOLUTION 2019-05-637

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver une résolution en lien avec la politique de protection et d'accès aux sentiers des municipalités relevant de sa juridiction;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de leur conformité aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu du même article de la LAU, le secrétaire-trésorier de la MRC doit délivrer un certificat de conformité à l'égard d'une résolution en lien avec la politique de protection et d'accès aux sentiers lorsqu'elle a été approuvée par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 16 mai 2019, la résolution 2019-05-637, en lien avec la politique de protection et d'accès aux sentiers adopté par le conseil municipal de Wentworth-Nord, le 10 mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la résolution n° 2019-05-637 de la municipalité de Wentworth-Nord soit certifiée conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 166-06-19 ADOPTION DU BILAN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS 2018-2019

ATTENDU le dépôt du bilan du programme d'aménagement durable des forêts 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le Bilan Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2019 soit adopté et accepté.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

BORDEAU DE CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC au mois de mai 2019.

DEMANDES D'APPUI

CM 167-06-19 DEMANDE D'APPUI CHALETRADIO.CA

ATTENDU la demande d'appui transmise par l'équipe de ChaletRadio.ca à la MRC des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER le projet de ChaletRadio.ca pour des demandes de soutien financier aux instances supérieures;

ADOPTÉE

CM 168-06-19 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE CONSULTER PRÉALABLEMENT LES MRC ET LES MUNICIPALITÉS AVANT LA MISE EN VENTE DE TERRAINS EXCÉDENTAIRES

ATTENDU la demande d'appui transmise par la MRC de Papineau à la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau demande à Hydro-Québec de consulter préalablement les MRC et les municipalités avant la mise en vente de terrains excédentaires, notamment afin d'évaluer l'impact d'une telle vente pour le milieu ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER la demande de la MRC de Papineau et de demander à Hydro-Québec de consulter préalablement les MRC et les municipalités avant la mise en vente de terrains excédentaires appartenant à la société d'état.

ADOPTÉE

CM 169-06-19 PROGRAMME JOLIANNE – PRÉVENTION ALCOOL, DROGUE ET CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

ATTENDU la demande d'appui transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut par Mme Mélanie Yelle, qui désire préparer un court-métrage dans le cadre du Programme Jolianne, afin de sensibiliser les jeunes conducteurs quant aux dangers de l'alcool, de la drogue et de la vitesse au volant ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, OU Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER le Programme Jolianne ;

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 5 000.00\$ au Programme Jolianne dans le cadre du projet de court-métrage et que cette somme soit puisée à même les sommes reçues pour la prévention de la consommation de cannabis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

CM 170-06-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (14h16)

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale